

Décision

Générale

colonial

Décision n° 23/08/1937 23/08/1937

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 août 1937

Numéro JO
n° 489 du 31/08/1937

Date du numéro
31 août 1937

TEXTE INTÉGRAL

l'article 2 de l'arrêté du 4 février 1937, portant nomination du médecin capitaine Robini comme médecin-chef du centre spécial de réforme, est abrogé. Le médecin lieutenant Daniaud est nommé médecin-chef du Centre spécial de réforme de la Côte française des Somalis.